

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

3 September 1990

Doc. 6277

REPORT

on literary translation
(Rapporteur : Mr ARNALDS,
Iceland, People's Alliance)

Objective

To assure the continued linguistic diversity of the European literary tradition and facilitate access to it.

Solution

Encouragement of literary translation as part of an overall policy to promote literature and linguistic diversity and with special emphasis on translation from minor into major European languages.

I. Draft recommendation

1. The Assembly is concerned with the survival of the rich and diversified European literary tradition.
2. Its position has already been set out in Recommendation 1043 (1986) on Europe's linguistic and literary heritage.
3. Not only is literature in general threatened by the increasing development of the audiovisual media as the main means of communication, the commercialisation of books, problems surrounding copyright and the status of the writer, but the literatures of minor languages are under particular threat.
4. The Assembly continues to favour linguistic diversity in Europe as expressed in Recommendation 814 (1977) on modern languages in Europe and is particularly aware of the problems of minor and minority languages (see Recommendation 928 (1981) and Opinion 142 (1988)). A colloquy was held on the subject in Warsaw in December 1989 by the Committee on Culture and Education.
5. Despite greatly increased knowledge of languages and general education, which have removed prejudice between countries, radically changed the attitudes of European nations towards

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

3 septembre 1990

Doc. 6277

RAPPORT

sur la traduction littéraire
(Rapporteur : M. ARNALDS,
Islande, Alliance du peuple)

Objectif

Sauvegarder la diversité linguistique de la tradition littéraire européenne et faciliter l'accès aux œuvres.

Solution

Encourager la traduction littéraire, dans le cadre d'une politique générale de promotion de la littérature et de la diversité linguistique, en mettant l'accent sur la traduction de langues mineures vers des langues européennes de grande diffusion.

I. Projet de recommandation

1. L'Assemblée se préoccupe de la survie de la tradition littéraire européenne dans toute sa richesse et sa diversité.
2. Elle a déjà exposé sa position dans la Recommandation 1043 (1986) relative au patrimoine linguistique et littéraire de l'Europe.
3. Non seulement la littérature en général est menacée par le développement prodigieux des médias audiovisuels en tant que principal moyen de communication, la commercialisation des livres, et les problèmes ayant trait aux droits d'auteur et au statut de l'écrivain, mais une menace particulière pèse sur les littératures dans des langues mineures.
4. L'Assemblée continue à favoriser la diversité linguistique en Europe, comme cela ressort de la Recommandation 814 (1977) relative aux langues vivantes en Europe, et est particulièrement consciente des problèmes des langues mineures et minoritaires (voir Recommandation 928 (1981) et Avis 142 (1988)). La commission de la culture et de l'éducation a consacré un colloque à cette question à Varsovie en décembre 1989.
5. En dépit du développement très réel des connaissances linguistiques et de la culture générale, qui a éliminé les préjugés entre pays, radicalement modifié les attitudes des nations européennes

one another and bridged the gaps between the different language areas and cultural islands in Europe, the translation of literary works remains an essential means of linking the different cultural areas of Europe.

6. Literary translation is particularly necessary for minor languages, in order that works written in these languages can be known more generally and that the public using these languages may have access to other literature.

7. Encouragement of literary translation, which can be distinguished from scientific and technical translation, must be part of an overall policy to promote literature and linguistic diversity.

8. The Council of Europe, in collaboration with other international bodies, should promote literature and literary exchange in Europe by specific action in support of literary translation.

9. The Assembly therefore asks the Committee of Ministers to :

a. set up a European fund for literary translation, involving bilateral or multilateral schemes for the mutual translation and promotion of literary works, and with particular emphasis on minor European languages ;

b. encourage the establishment of institutions for literary translators throughout Europe and co-ordinate co-operation between such institutions, writers and publishers in a European network.

II. Explanatory memorandum

by Mr ARNALDS

1. Introduction

The literature of Europe is written in over fifty languages. The majority of these languages are known and used by only a tiny percentage of Europe's population.

The challenge is to ensure that this linguistic heritage not only survives, but continues to develop in a creative tradition.

The problem is that minor language literature is often inaccessible. What is worse, we could imagine that minor language writers may increasingly use the major world languages for their original creations, as the market is immediately wider, even though the quality of their writing may be impaired as a result.

les unes envers les autres et établi des ponts entre les divers espaces linguistiques et îlots culturels de l'Europe, la traduction d'œuvres littéraires continue d'être un lien essentiel entre les différentes régions culturelles de l'Europe.

6. La traduction littéraire est particulièrement nécessaire pour les langues mineures afin de mieux faire connaître les œuvres écrites dans ces langues et pour que le public qui les utilise puisse accéder à une autre littérature.

7. Les mesures destinées à encourager la traduction littéraire, qui ne doit pas être assimilée à la traduction scientifique et technique, devront faire partie d'une politique générale de promotion de la littérature et de la diversité linguistique.

8. Le Conseil de l'Europe, en collaboration avec d'autres organisations internationales, devrait promouvoir la littérature et les échanges littéraires en Europe au moyen d'une action spécifique de soutien de la traduction littéraire.

9. L'Assemblée demande, par conséquent, au Comité des Ministres :

a. de créer un fonds européen pour la traduction littéraire, prévoyant des accords bilatéraux ou multilatéraux pour la traduction et la promotion d'œuvres littéraires, en prenant plus particulièrement en considération les langues européennes mineures ;

b. d'encourager la mise en place d'institutions pour les traducteurs littéraires dans toute l'Europe et d'assurer la coordination de la coopération entre ces institutions, les écrivains et les éditeurs dans le cadre d'un réseau européen.

II. Exposé des motifs

par M. ARNALDS

1. Introduction

Les littératures européennes sont écrites dans une cinquantaine de langues. La majorité de ces langues ne sont connues et utilisées que par un pourcentage infime de la population de l'Europe.

Le défi auquel nous sommes confrontés consiste à faire en sorte que ce patrimoine linguistique non seulement survive, mais qu'il continue à se développer dans la tradition et la créativité.

La difficulté réside dans le fait que les littératures écrites dans des langues mineures sont en grande partie inaccessibles. Pire encore, on peut imaginer que les auteurs écrivant dans des langues mineures utilisent de plus en plus les grandes langues mondiales pour leurs œuvres originales, profitant ainsi de débouchés tout de suite plus larges, ceci au détriment de la qualité de leur écriture.

Strategies should be developed on national, bilateral and multilateral levels to counteract this development.

To what extent specifically can the Council of Europe contribute, especially in the light of the broadened cultural area with which it is now associated?

2. The general context

The problems of literary translation must be understood in the more general context if practical policies are to be developed. The Assembly has already touched upon this wider context. Four areas can be indicated.

First is the place of literature in communication in general. It is necessary to press for strategies to retain the habit of reading when so much information and entertainment is diffused through the audiovisual media. This problem is more urgent for specific literary genres such as poetry or literary essays.

Second is the increasingly commercial aspect of languages. The book tends to be treated as a commodity, a manuscript being considered for its potential commercial value rather than literary merit. The rapid rise of the "language industries", and the extent to which they control the future of language and literature, leads directly to new calls for governmental and intergovernmental aid.

Third is the status of the writer (and translator) in society. Copyright adds a further financial burden on the publisher in addition to translation costs. It applies variously to authors and translators. The continuing lack of proper harmonisation of copyright and related rights is now being made worse with the advent of new technologies and made more urgent as increasing co-operation develops with Central and Eastern Europe.

Fourth is the problem of language policy itself. Minor and minority languages are under greater pressure because of the preceding factors. This was underlined in the colloquy held by the Committee on Culture and Education in Warsaw in December 1989. Different fields are affected, whether literary, audiovisual or scientific. Should emphasis be put on a single world language for communication or should we not rather encourage more language learning, which is the direction of current thinking in Europe?

Pour contrecarrer cette évolution, il faudrait mettre au point des stratégies aux niveaux national, bilatéral et multilatéral.

Dans quelle mesure le Conseil de l'Europe peut-il apporter une contribution spécifique dans ce domaine, compte tenu notamment de l'espace culturel élargi auquel il est désormais associé?

2. Contexte général

L'élaboration de politiques concrètes exige que les problèmes de la traduction littéraire soient abordés dans un contexte plus général. L'Assemblée s'est déjà intéressée à ce contexte élargi. Quatre points sont importants à cet égard.

Tout d'abord, il y a la place de la littérature dans la communication en général. Il importe de concevoir des stratégies pour conserver l'habitude de lire malgré la quantité considérable d'informations et de spectacles diffusés par les médias audiovisuels. Ce problème est plus urgent dans le cas de genres littéraires spécifiques tels que la poésie ou les essais littéraires.

Un deuxième sujet de préoccupation a trait à l'exploitation commerciale croissante des langues. L'on est enclin à traiter les livres comme une marchandise, le succès commercial probable d'un manuscrit étant davantage pris en compte que sa valeur littéraire. L'expansion rapide des «industries de la langue» et la manière dont celle-ci influe sur l'avenir de la langue et de la littérature engendrent des demandes nouvelles d'aide gouvernementale et intergouvernementale.

Ensuite, on peut citer la position de l'écrivain (et du traducteur) dans la société. Les droits d'auteur — qui viennent s'ajouter aux frais de traduction — constituent une charge financière supplémentaire pour les éditeurs. Ils s'appliquent de façon différente aux auteurs et aux traducteurs. L'avènement de technologies nouvelles fait davantage ressortir le manque persistant d'harmonisation dans le domaine des droits d'auteur et de droits analogues, auquel il est encore plus urgent de remédier à la suite du développement de la coopération avec l'Europe centrale et de l'Est.

Enfin, il y a le problème de la politique linguistique proprement dite. Pour les motifs susmentionnés, les langues mineures et minoritaires sont encore plus lésées. C'est ce qui a été souligné lors du colloque organisé par la commission de la culture et de l'éducation à Varsovie en décembre 1989. Plusieurs domaines sont touchés, qu'ils soient littéraire, audiovisuel ou scientifique. Faudrait-il privilégier une langue mondiale unique pour la communication ou bien ne devrait-on pas plutôt favoriser l'apprentissage de plusieurs langues, voie dans laquelle on s'engage actuellement en Europe?

3. Existing models of support for translation

3.1. National policies

National practice varies considerably depending on the degree to which the language is internationally established and to which there exists a state policy of linguistic promotion. Action can be centrally co-ordinated (as in France), it can be influenced by the degree to which the state is traditionally concerned to support the writer (as in Scandinavian countries), it can be directed to support certain types of literary production (contemporary for the Federal Republic of Germany), or it can specifically encourage the translation not only of national works into foreign languages, but also of foreign works into the national language (as Norway and France).

The nature of assistance varies. It can take the form of direct or indirect grants to writers, translators or publishers. Translators profit as do other writers from public lending right schemes where these exist. Specific prizes have been instituted for translation (for example, the *grand prix national de la traduction*, France from 1985).

In a number of countries special centres (*collèges européens de traducteurs littéraires*) have been set up to support literary translation: Straelen (Federal Republic of Germany), Arles (France), Tarazona (Spain), East Anglia (United Kingdom), Procida (Italy), and the French Institute in Athens (Greece). With the exception of the last, these centres are not state run, even if receiving state funding, and have an independent status.

A comparative analysis of current practice in four European countries (France, Federal Republic of Germany, Denmark and Sweden) by Mr Antoine Berman concluded that there was no standard national model that could be applied generally (European Professional Translation Symposium, Paris, March 1987. Published in *Encrages*, No. 17).

3.2. Multilateral co-operation concerning literary translation

3.2.1. Nordic Council

In 1972 the Nordic Council of Ministers established a system of economic support for the publication of Nordic literature and translation in other Nordic languages. Further changes were made in 1981 and 1983.

The budget is part of that of the Nordic Council of Ministers. It is divided between the Nordic countries on the following basis: Den-

3. Modèles existants en matière d'aide à la traduction

3.1. Politiques nationales

La pratique nationale varie énormément, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une langue à statut international, où le gouvernement pratique une politique de promotion linguistique. L'action peut être coordonnée à l'échelon central (comme en France), elle peut dépendre de la façon dont l'Etat a toujours soutenu les écrivains (comme dans les pays scandinaves), elle peut viser à soutenir certains types de production littéraire (contemporaine dans le cas de la République Fédérale d'Allemagne) ou à favoriser plus particulièrement la traduction non seulement d'œuvres nationales vers les langues étrangères, mais également d'œuvres étrangères vers les langues nationales (comme en Norvège et en France).

Les modalités de l'aide varient. Celle-ci peut revêtir la forme de subventions directes ou indirectes aux écrivains, traducteurs ou éditeurs. Comme d'autres écrivains, les traducteurs profitent de systèmes de prêts publics lorsqu'ils existent. Des prix spéciaux ont été créés pour la traduction (par exemple le grand prix national de la traduction, en France depuis 1985).

Dans plusieurs pays, des centres spéciaux (*collèges européens de traducteurs littéraires*) ont été créés pour aider la traduction littéraire: Straelen (République Fédérale d'Allemagne); Arles (France); Tarazona (Espagne), East Anglia (Royaume-Uni); Procida (Italie) et l'Institut français d'Athènes (Grèce). A l'exception du dernier, ces centres ne sont pas gérés par l'Etat, même s'ils sont subventionnés par celui-ci, et ils jouissent d'un statut d'autonomie.

Une analyse comparative de la pratique actuelle dans quatre pays européens (France, République Fédérale d'Allemagne, Danemark et Suède) de M. Antoine Berman a abouti à la conclusion qu'il n'existe pas de modèle national type d'application générale (Symposium européen de traduction professionnelle, Paris, mars 1987; publié dans *Encrages*, n° 17).

3.2. Coopération multilatérale dans le domaine de la traduction littéraire

3.2.1. Conseil nordique

En 1972, le Conseil des ministres nordique a mis en place un système d'aide financière pour la publication de littérature scandinave et la traduction dans d'autres langues scandinaves. Ce système a fait l'objet de modifications en 1981 et 1983.

Le budget fait partie de celui du Conseil des ministres nordique. Il est réparti entre les pays nordiques sur la base suivante: Danemark 17 %,

mark, 17%, Greenland, 6%, Faroe Islands 9%, Finland 19%, (two languages), Iceland 9%, Norway 17%, Sweden 17%, and the Lapp language group 6%. The quotas concern translated literature received by each area and an attempt is made to ensure a maximum distribution of support to as many languages and countries as possible.

The Nordic Committee for Literature and Libraries was established on 1 January 1989, and one of its working groups is responsible for the practical work concerning the distribution of money to support translations. The committee's secretariat is part of the Nordic Council of Ministers' secretariat.

The working group has nine members — one from each of the language areas listed above — who mostly belong to the main committee, and is equally composed of other qualified persons when these are needed. The working group has two biannual sessions, each to evaluate and decide which books need support in the following half year.

Financial support is based on the committee's own initiative or on application. Support which is meant to stimulate the quantity of published books is normally given to the publishing house. The amount granted is supposed to cover translation costs. When special investments are necessary, or when a book is known to be difficult to sell in relatively small markets, the amount may be higher than the translation costs.

In principle, all genres of literature may apply for financial support, although periodicals receive it only in exceptional cases.

The conditions for financial support are :

- that the translated book be ensured distribution in the country of that language ;
- that the publishing be of technical quality ;
- that the book be already accepted for publishing in the country of origin ;
- and that a minimum of 1 000 to 2 000 copies be printed.

Support cannot be given for the translation of a book which is known in advance to become an economic success.

Scholarships are meant to stimulate translation of literature from the minor language areas and to contribute to increasing the number and quality of translators.

Money is granted in the form of working scholarships covering one or more projects. The

Groenland 6 %, îles Féroé 9 %, Finlande 19 %, (deux langues), Islande 9 %, Norvège 17 %, Suède 17 %, groupe de langue lapone 6 %. Les quotas correspondent à la quantité d'œuvres littéraires traduites parvenant dans chaque zone et l'on s'efforce d'assurer une répartition optimale de l'aide entre un maximum de langues et de pays.

Le Comité nordique pour la littérature et les bibliothèques a vu le jour le 1^{er} janvier 1989 et l'un de ses groupes de travail est chargé des modalités pratiques de la répartition de fonds pour l'aide à la traduction. Le secrétariat du comité fait partie du secrétariat du Conseil des ministres nordique.

Le groupe de travail compte neuf membres — un pour chacune des zones linguistiques précitées — qui sont généralement membres du comité principal. Le groupe fait également appel à d'autres personnes qualifiées, en cas de besoin. Il tient deux réunions par an, consacrées chacune à l'évaluation des œuvres et au choix de celles qui doivent bénéficier d'une aide pendant le semestre suivant.

L'aide financière est accordée à l'initiative du comité lui-même ou sur demande. L'aide, qui est destinée à favoriser l'augmentation de la quantité de livres publiés, est normalement accordée à la maison d'édition. Le montant versé est censé compenser les frais de traduction. Lorsque des investissements spéciaux sont nécessaires, ou lorsqu'on sait qu'un livre sera difficile à vendre sur des marchés relativement restreints, le montant peut être supérieur aux frais de traduction.

En principe, on peut solliciter une aide financière pour tous les genres de littérature, bien que les périodiques n'en bénéficient que dans des cas exceptionnels.

Les conditions à remplir pour bénéficier d'une aide financière sont les suivantes :

- la diffusion du livre traduit doit être assurée dans le pays de cette langue ;
- la publication doit être de bonne qualité technique ;
- le livre doit déjà avoir été accepté pour être publié dans le pays d'origine ;
- l'impression d'un minimum de 1 000 à 2 000 exemplaires doit être prévue.

Aucune aide n'est prévue pour la traduction d'un livre dont on sait d'avance qu'il deviendra un best-seller.

Les bourses visent à favoriser la traduction d'œuvres des zones de langue mineure et à contribuer à augmenter le nombre et la qualité des traducteurs.

Des fonds sont octroyés sous forme de bourses de travail pour un ou plusieurs projets. Le

work may be done at the translator's domicile or when travelling to the relevant language areas. Scholarships are granted for a period of one year at a time, but may also be granted for a period of two successive years.

3.2.2. *European Communities*

The European Parliament has long called for help in the field of literary translation: resolutions of 18 January 1979 and 18 November 1983.

In 1985 the Commission issued a communication on the European dimension of the book and set up a consultative committee. In 1987 (9 November) the Council agreed on the need to promote translation with emphasis on significant works of European culture and on translation from lesser-used languages. Finally, in 1989 (September), a five-year pilot scheme was launched to provide financial aid for translations of contemporary literary works. This has been operational from April 1990.

Amongst the criteria can be noted:

— contemporary literary works typical of the culture that produced them and likely to interest a wide European reading public;

— in exceptional cases, assistance may be granted for works of importance to European culture written by authors from non-Community countries belonging to the Council of Europe;

— priority will be given in descending order to the translation of:

- works written in one of the Community's minority languages into the more widely spoken languages;
- works written in one of the Community's minority languages into other minority languages;
- works written in a widely spoken Community language into Community minority languages;
- works written in a widely spoken Community language into other widely spoken Community languages, the main emphasis being on less widely translated literature.

In many ways this scheme reflects that of the Nordic Council. It is further supported by a European Literature Award which includes a grant of up to 25 000 ecus to publishers translating the winning literary work (February 1990) and a European Translation Award of 20 000 ecus for an indi-

travail peut être accompli au domicile du traducteur ou en se rendant dans les zones linguistiques correspondantes. Si les bourses sont normalement accordées pour une période d'un an, elles peuvent aussi l'être pour deux années consécutives.

3.2.2. *Communautés européennes*

Le Parlement européen a depuis longtemps demandé que la traduction littéraire bénéficie d'une aide: résolutions du 18 janvier 1979 et du 18 novembre 1983.

En 1985, la commission a publié une communication sur la dimension européenne du livre et a créé un comité consultatif. En 1987 (9 novembre), le Conseil a reconnu la nécessité de promouvoir la traduction, en mettant l'accent sur les œuvres représentatives de la culture européenne et sur la traduction d'œuvres en langues moins répandues. Enfin, en 1989 (septembre), un projet pilote de cinq ans a été lancé, prévoyant une aide financière pour la traduction d'œuvres littéraires contemporaines. Ce projet est opérationnel depuis avril 1990.

Parmi les critères retenus, on peut citer:

— des œuvres littéraires contemporaines représentatives de la culture qui les a produites et qui ont des chances d'intéresser un large public européen;

— exceptionnellement, l'aide peut être octroyée à des œuvres d'auteurs ressortissants d'un pays tiers, membre du Conseil de l'Europe, ayant une signification pour la culture européenne;

— la priorité est accordée, par ordre décroissant, à la traduction:

- d'œuvres en langues moins répandues de la Communauté vers les langues de plus grande diffusion;
- d'œuvres en langues moins répandues de la Communauté vers d'autres langues moins répandues;
- d'œuvres en langues de plus grande diffusion de la Communauté vers des langues moins répandues de la Communauté;
- d'œuvres en langues de plus grande diffusion de la Communauté vers d'autres langues de plus grande diffusion de la Communauté, en privilégiant les littératures moins souvent traduites.

Ce projet ressemble en beaucoup de points à celui du Conseil des ministres nordique. Il est complété par un prix européen de littérature qui prévoit l'octroi d'une subvention de 25 000 ECU au maximum aux éditeurs traduisant l'œuvre littéraire primée (février 1990) et par un prix euro-

vidual translator (February 1990). It is too early, however, to assess the results.

3.2.3. *Unesco*

The Unesco Collection of representative works, set up in 1948, sets out to achieve a broader international appreciation of the world literary heritage, by encouraging the translation and publication, essentially in English and French, of literature written in the less known languages.

The works published are selected by the Unesco secretariat in consultation with the member states. In addition to translations of basic texts of a philosophical, religious or historical nature, or emanating from the oral tradition, the collection contains works of a wide variety of styles. Modern forms of fiction, novels and short stories, are well represented. The programme pays particular attention to poetry.

Unesco's contribution, which varies from case to case, may cover translation costs and/or help in publication.

Works translated into one of the widely used languages for the Unesco Collection of representative works quite often attract the attention of editors in other countries, who then undertake the task of translation into their own national languages, thereby spreading still further the influence of the programme.

The amount allocated to the Unesco Collection of representative works in the budget approved every two years by the General Conference is relatively small considering the large number of classical and contemporary literatures from around the world, which are of unquestionable importance but which remain little known, because the publishers who could have them translated and published are simply unaware of them.

Unesco is therefore seeking extra-budgetary funds to enable it to exploit its research and management capacity to the full, and consequently to have translated and published a larger number of works meeting the standards of excellence and representativeness required for the collection. Certain member states or foundations have already deposited funds with Unesco to promote the literature of their countries in translation. In Europe, only Portuguese literature has so far benefited from such promotion, through a deposit made by the Gulbenkian Foundation.

3.2.4. *Council of Europe*

The Council for Cultural Co-operation contributed to the European Professional Transla-

tion of translation, d'un montant de 20 000 ECU, attribué à un traducteur (février 1990). Il est toutefois trop tôt pour évaluer les résultats.

3.2.3. *Unesco*

La collection Unesco d'œuvres représentatives, fondée en 1948, a pour objectif une plus large appréciation internationale du patrimoine littéraire mondial, en encourageant la traduction et la publication, essentiellement en anglais et en français, des littératures écrites dans des langues de diffusion restreinte.

Les œuvres publiées sont choisies par le secrétariat de l'Unesco en consultation avec les Etats membres. A côté de traductions de textes fondamentaux de caractère philosophique, religieux, historique ou de tradition orale, la collection comprend des œuvres appartenant à des genres très variés. Les œuvres d'imagination dans leurs formes modernes, romans et nouvelles, sont largement représentées. Le programme accorde une attention toute particulière à la poésie.

La contribution de l'Unesco, variable selon les cas, peut concerner la prise en charge des frais de traduction et/ou une aide à la publication.

Il n'est pas rare qu'un ouvrage traduit dans une langue de grande diffusion pour la collection Unesco d'œuvres représentatives retienne l'attention d'éditeurs d'autres pays qui en entreprennent à leur tour la traduction dans leur langue nationale, étendant ainsi l'influence du programme lancé par l'Unesco.

Le montant alloué à la collection Unesco d'œuvres représentatives dans le budget approuvé tous les deux ans par la conférence générale est relativement réduit eu égard au grand nombre de littératures classiques et contemporaines du monde entier dont l'importance est indéniable, mais dont la diffusion reste limitée, faute d'être connue des éditeurs qui pourraient les faire traduire et les publier.

L'Unesco cherche donc des fonds extra-budgétaires qui permettraient d'exploiter pleinement sa capacité de recherche et de gestion, et donc de faire traduire et publier un plus grand nombre des œuvres qui remplissent les conditions d'excellence et de représentativité fixées pour la collection. Certains Etats membres ou fondations ont déjà fait des dépôts de fonds auprès de l'Unesco pour la promotion de la littérature de leur pays en traduction. Pour l'Europe, seule la littérature portugaise bénéficie jusqu'à présent de cette promotion grâce à un dépôt fait par la Fondation Gulbenkian.

3.2.4. *Conseil de l'Europe*

Le Conseil de la coopération culturelle a apporté une contribution au Symposium européen

tion Symposium (Paris, March 1987). In the context of its action to promote poetry (launched in October 1987), regular co-operation was established with the European literary translation centres (see above). Four meetings were held (Strasbourg, December 1987 and March 1988, Tarazona, May 1988, and Strasbourg, November 1988) after which the conclusion was reached that:

"The real problem was not the translation of works, but their dissemination across linguistic barriers. Translation was not an end in itself, but a means. It was not sufficient to translate: the translated works must be published and distributed. This presupposed a minimum degree of public interest or, in market terms, demand. Consequently, it was at this level that action would have to be taken if things were to be changed."

In the light of this conclusion and in order to avoid duplication with the European Community, the current work programme of the CDCC is concentrated on poetry and the promotion of books and reading (through the "*Carrefour des littératures européennes de Strasbourg*", CLES).

The programme for 1990 contains the following activities concerning translation:

- meeting of those responsible for public translation schools;
- organisation of training courses for literary, scientific and technical translators;
- publication of studies on the translator's status.

3.3. *Non-governmental activity*

A review should be made of the activity of non-governmental organisations such as PEN International and the European Cultural Foundation (Amsterdam) in promoting and assisting literary translation.

4. Conclusions

The Council of Europe should continue to be active both on levels of general policy (encouragement of reading as a cultural activity) and in specific assistance to literary translation (as opposed to scientific and technical).

The opening of Central and Eastern Europe has drawn public attention in the West to the rich diversity of the contemporary literary traditions in that area. These traditions are at the same time suddenly confronted with the new potential of a wider market but also with the problems of a

de traduction professionnelle (Paris, mars 1987). Dans le cadre de son action en faveur de la poésie (entamée en octobre 1987), une coopération systématique a été instaurée avec les centres européens de traduction littéraire (voir ci-dessus). Quatre réunions ont eu lieu (Strasbourg, décembre 1987 et mars 1988, Tarazona, mai 1988, et Strasbourg, novembre 1988), à l'issue desquelles on a abouti à la conclusion suivante:

«Le véritable problème n'est pas celui de la traduction, mais de la diffusion et de la circulation des œuvres au-delà des barrières linguistiques. En effet, la traduction n'est pas un but mais un moyen. Il ne suffit pas de traduire, mais il faut que les œuvres traduites soient publiées et diffusées — ce qui suppose un minimum d'intérêt ou, en termes de marché, une demande de la part du public. C'est donc à ce niveau qu'il faudra intervenir si l'on veut changer l'état des choses.»

Compte tenu de cette conclusion et pour éviter des doubles emplois avec la Communauté européenne, le programme de travail actuel du CDCC est centré sur la poésie et la promotion des livres et de la lecture (par l'intermédiaire du «*Carrefour des littératures européennes de Strasbourg*», CLES).

Le programme pour 1990 prévoit les activités suivantes dans le domaine de la traduction:

- réunion des responsables des écoles publiques de traduction;
- organisation de stages de formation de traducteurs littéraires, scientifiques et techniques;
- publication d'études sur le statut du traducteur.

3.3. *Activités non gouvernementales*

Il conviendrait de faire le point sur les activités d'organisations non gouvernementales, telles que PEN International et la Fondation européenne de la culture (Amsterdam), en matière de promotion et de soutien de la traduction littéraire.

4. Conclusions

Le Conseil de l'Europe doit continuer à être actif aussi bien dans le domaine de la politique générale (incitation à la lecture en tant qu'activité culturelle) que dans celui de l'aide spécifique à la traduction littéraire (à distinguer de la traduction scientifique et technique).

L'ouverture de l'Europe centrale et de l'Est a attiré l'attention du public occidental sur l'extraordinaire diversité des traditions littéraires contemporaines dans cette région. Ces traditions se trouvent en même temps confrontées subitement non seulement aux possibilités nouvelles qu'offre

free market economy. This is a clear and immediate context in which the Council of Europe should insist on cultural objectives in policies to encourage co-operation between writers, translators and publishers.

Even before such problems as copyright or the social status of the writer are resolved, practical steps should be taken. The most direct approach would appear to be assistance to publishers to translate and promote literary works that would otherwise not have been published. Nearly twenty years of experience in the Nordic Council have shown the success of this method.

International co-operation is also necessary, as in the Nordic Council, to assist the minor European linguistic areas. Examples could be the Celtic or Slavonic linguistic areas, or co-operation between Finland and Hungary. Such co-operation might help reinforce these languages but, at least in the Nordic case, is not aimed at translation from them into major languages.

For this reason broad international co-operation is essential. A European fund for literary translation should be set up by the Council of Europe involving bilateral or multilateral schemes for the mutual translation and promotion of literary works, and with particular emphasis on minor European languages. This could take the form of a partial agreement, but it would be very much more preferable if the major (language) countries were to contribute directly to the survival of minor language literatures.

The Council of Europe could also encourage the setting up in each country (or linguistic region) of translation institutions, prizes, etc. The Council of Europe could assist by facilitating contacts between such institutions and publishers in general.

This will help carry forward European understanding and help protect our multilingual literary tradition. Above all, however, we must keep the question on our agenda.

un marché élargi, mais également aux problèmes inhérents à une économie de marché libre. Dans ce contexte immédiat précis, le Conseil de l'Europe devrait insister sur les objectifs culturels des politiques pour favoriser la coopération entre écrivains, traducteurs et éditeurs.

Des mesures concrètes doivent être prises sans attendre que des problèmes, tels que les droits d'auteur ou le statut social de l'écrivain, soient résolus. La démarche qui semblerait la plus appropriée dans l'immédiat consisterait à aider les éditeurs à traduire et promouvoir des œuvres littéraires qui sans cela ne seraient pas publiées. Une expérience d'une vingtaine d'années au sein du Conseil des ministres nordique confirme l'efficacité de cette méthode.

Une coopération internationale s'impose également, comme dans le cadre du Conseil nordique, pour apporter une aide aux zones linguistiques européennes mineures. Elle pourrait s'exercer par exemple dans les zones linguistiques celtique ou slave, ou encore entre la Finlande et la Hongrie. Cette coopération pourrait contribuer à renforcer ces langues, mais elle ne vise pas, au moins dans le cas de la zone nordique, à développer la traduction à partir de ces langues vers les langues principales.

Pour cette raison, il est indispensable que la coopération internationale couvre un vaste domaine. Le Conseil de l'Europe devrait créer un fonds européen pour la traduction littéraire, prévoyant des projets bilatéraux ou multilatéraux pour la traduction et la promotion réciproque d'œuvres littéraires, en prenant plus particulièrement en considération les langues européennes mineures. Cette initiative pourrait déboucher sur un accord partiel, mais il vaudrait beaucoup mieux que les grands pays (à langue de grande diffusion) contribuent directement à la survie des littératures en langue mineure.

Le Conseil de l'Europe pourrait également encourager la création dans chaque pays (ou région linguistique) d'institutions, de prix, etc., en matière de traduction. Le Conseil de l'Europe pourrait apporter son aide en facilitant les contacts entre ces institutions et les éditeurs en général.

Tout cela contribuera à faciliter le rapprochement entre les pays européens et à sauvegarder notre tradition littéraire multilingue. Toutefois, il faut avant tout que cette question soit maintenue à notre ordre du jour.

Reporting committee: Committee on Culture and Education.

Budgetary implications for the Assembly: none.

Reference to committee: Doc. 5979 and Reference No. 1619 of 30 January 1989.

Draft recommendation unanimously adopted by the committee on 30 June 1990.

Commission chargée du rapport: commission de la culture et de l'éducation.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: Doc. 5979, Renvoi n° 1619 du 30 janvier 1989.

Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 30 juin 1990.

Members of the committee : MM. *Tummers (Chairman), de Puig, Mrs Fischer (Vice-Chairmen), MM. Arnalds, Beix, Berg, Berti, Bruton, Cem, Columberg, Conceição, Elo, Esteves, Faulds, Fillon (Alternate : Baumel), Mrs Grendelmeier, Mr L. Gustafsson, Mrs Haglund, Mrs Hubinek (Alternate : Mr Probst), MM. Hunault, Jessel, Sir Russell Johnston, MM. Karhan, Kollwelter, López Henares, Lyssarides (Alternate : Matsis), Mrs Merkouri (Alternate : Mr Pahtas), MM. Mezzapesa, Möller, Monfils, Müller, Oehry, Mrs Offenbeck, MM. Pécriaux (Alternate : Adriaensens), Rauti, Scovacricchi (Alternate : Sarti), Soell, Taliadouros, Verbeek, Zammit Dimech.*

N.B. The names of those members who took part in the vote are printed in italics.

See 16th Sitting, 2 October 1990 (adoption of the draft recommendation), and Recommendation 1135.

Membres de la commission : MM. *Tummers (Président), de Puig, M^{me} Fischer, (Vice-Présidents), MM. Arnalds, Beix, Berg, Berti, Bruton, Cem, Columberg, Conceição, Elo, Esteves, Faulds, Fillon (Remplaçant : Baumel), M^{me} Grendelmeier, M. L. Gustafsson, M^{mes} Haglund, Hubinèk (Remplaçant : M. Probst), MM. Hunault, Jessel, Sir Russell Johnston, MM. Karhan, Kollwelter, López Henares, Lyssarides (Remplaçant : Matsis), M^{me} Merkouri (Remplaçant : M. Pahtas), MM. Mezzapesa, Möller, Monfils, Müller, Oehry, M^{me} Offenbeck, MM. Pécriaux (Remplaçant : Adriaensens), Rauti, Scovacricchi (Remplaçant : Sarti), Soell, Taliadouros, Verbeek, Zammit Dimech.*

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir 16^e séance, 2 octobre 1990 (adoption du projet de recommandation), et Recommandation 1135.